

Conditions générales de Vente

Organisme de formation de la Maison du Vélo Toulouse

1. Objet

La Maison du Vélo est une association loi 1901 créée en 2005. Siège social : 12 boulevard Bonrepos, 31000 Toulouse. SIRET : 487 420 945 00023. La Maison du Vélo est enregistré en tant qu'organisme de formation sous le numéro de déclaration d'activité de formation N°73 31 06228 31 auprès du Préfet de la Région Occitanie et détient l'agrément ESUS.

Pour toute inscription à une formation, le Candidat et le Financier de la formation s'engage à avoir consulté et accepté les présentes Conditions Générales de Vente en signant le devis associé à sa commande. Cette acceptation est sans restriction ni réserve.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site www.maisondouvelotoulouse.com et en annexe des devis édités par l'organisme de formation.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système information de la Maison du Vélo constituent la preuve de la contractualisation avec le Candidat ou le Financier.

Le Candidat reconnaît avoir reçu des informations suffisantes de la part de la Maison du Vélo avant de s'inscrire à une formation.

2. Modalités d'inscription

Les informations nécessaires à l'inscription du Candidat sont échangées en langue française et par voie électronique ou par voie postale. Il appartient au Candidat de vérifier l'exactitude des informations données à la Maison du Vélo. Ces informations font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de l'inscription par le Candidat.

La Maison du Vélo se réserve le droit d'annuler ou refuser toute commande d'un Candidat avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Le Candidat doit avoir au minimum 18 ans et/ou avoir la capacité juridique de conclure un contrat de vente.

3. Documents contractuels

Un contrat ou une convention de formation sera établie entre la Maison du Vélo et le Financier de la formation. Ce document contiendra toutes les informations nécessaires au déroulé de la formation : intitulé, nature, dates, durée, lieu, modalités de déroulement, tarif.

Les informations seront reportées dans une convocation à l'attention du Candidat.

La Maison du Vélo se réserve le droit de modifier les lieux de formation afin d'assurer des conditions de formation favorables à l'apprentissage. Le Candidat en sera informé.

4. Modalités de formation

Déroulement des formations

La Maison du Vélo a construit ses formations en fonction de l'expertise acquise par son équipe engagée dans le

développement de la mobilité vélo. Les formations sont conçues avec le plus grand soin pour répondre au projet professionnel du Candidat. Les formateurs de la Maison du Vélo sont des professionnels et des experts techniques du contenu qu'ils dispensent. Ceci leur permet d'aborder de façon très pratique les contenus dispensés et d'accompagner au mieux les stagiaires.

Les journées de formation sont organisées pour durer en moyenne 7 heures (8h30-12h, 13h30-17h). Les groupes de stagiaires sont volontairement limités afin d'assurer un accompagnement de qualité, une progressivité dans les apprentissages et de favoriser les échanges entre stagiaires et formateurs.

Les temps de formation se déroulent dans des espaces adaptés (salle, cour d'école, espace public permettant la pratique du vélo) avec le matériel pédagogique nécessaire (vidéoprojecteur, tableau blanc, matériels pour l'animation de séances d'apprentissage du vélo, outils mécaniques, etc.).

Lors de l'intervention auprès d'un public scolaire, la Maison du Vélo bénéficie de l'agrément éducation nationale de la Fédération des Usagers de la Bicyclette dont elle est membre. Par ailleurs, les formateurs sont habilités à intervenir en école de par leur diplôme.

A la fin de la formation, il sera demandé au Candidat de remplir une évaluation de la formation dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la Maison du Vélo. En temps voulu, un questionnaire adapté sera envoyé à chaque partie prenante associée à l'inscription du Candidat (employeur, financeur, tuteur de stage, etc.) à une formation.

Supports pédagogiques et dématérialisation

Les supports pédagogiques partagés au Candidat sont soit la propriété exclusive de la Maison du Vélo, soit des contenus adaptés d'acteurs du monde du vélo et téléchargés depuis internet et dont l'origine est spécifiée après avoir vérifié la licence d'utilisation des supports.

Dans le cas des supports pédagogiques édités par la Maison du Vélo, toute reproduction, représentation ou diffusion, partielle ou intégrale, par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable expressément notifié par la Maison du Vélo est illicite en application de l'article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle et, est passible des sanctions pénales prévues aux articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les supports pédagogiques seront partagés de façon dématérialisée via un lien internet avec mot de passe. L'utilisation de cet accès et de ces contenus est réservée aux seuls participants ayant été présents à la formation concernée et pour un usage strictement personnel.

5. Tarifs en vigueur

Les formations proposées par la Maison du Vélo sont aux tarifs affichés sur le site www.maisondouvelotoulouse.com et sur les devis émis par la Maison du Vélo.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité. La Maison du Vélo se réserve le droit, hors de cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA (Exonération de TVA - Art. 261.4.4° a du CGI). Ils comprennent les frais pédagogiques, administratifs, le prêt d'un vélo durant la formation et tout autre élément indiqué sur le devis. Ne seront jamais compris dans les prix de formation et restent à la charge du Candidat : les frais de transport pour se rendre sur le lieu de formation, les frais d'hébergement, les frais de restauration.

6. Modalités de paiement

Un devis est édité au moment de l'inscription et doit être signé pour valider l'inscription.

Pour certaines formations seront demandés :

- frais de dossier à régler à la réception de la facture pour réserver la place. Ces frais de dossier sont non

remboursables en cas de désistement.

- 30% du prix de la formation à régler à l'entrée en formation (premier jour de formation).

Le solde devra être réglé avant la fin de la formation ou à l'envoi de la facture par la Maison du Vélo à l'issue de la formation suivant le financeur de la formation.

Le règlement peut se faire par :

- virement sur le compte bancaire de la Maison du Vélo. IBAN : FR76 1027 8022 0000 0206 7880 189. En mentionnant en référence du virement votre nom et l'intitulé de la formation.
- chèque à l'ordre de la Maison du Vélo et à envoyer à l'adresse : 12 boulevard Bonrepos, 31000 Toulouse. En mentionnant au dos du chèque votre nom et l'intitulé de la formation.
- Prise en charge par un financeur tiers : le devis et la convention seront édités au nom du financeur déclaré par le Candidat lors de son inscription.

Une attestation de suivi de formation sera remise au Candidat suite au règlement final.

7. Droit de rétractation et annulation du fait du candidat

Par application du droit de rétractation de 14 jours dont le Candidat dispose légalement, dans le cas d'une annulation du fait du candidat :

- dans un délai supérieur à quatorze (14) jours avant la prestation, aucun coût ne sera facturé.
- dans un délai compris entre quatorze (14) et trois (3) jours avant la prestation, une facturation de 50% sera appliquée.
- dans un délai compris entre trois (3) jours avant la prestation et le jour de la prestation, une facturation de 100% sera appliquée. Dans cet esprit, en cas d'abandon en cours de formation, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

8. Annulation du fait de la MdV

Une session de formation peut être annulée par la Maison du Vélo s'il est jugé que les conditions d'effectifs, d'installations ou d'encadrement ne peuvent être assurées.

Le Candidat sera immédiatement informé. Un report de session sera proposé ou un remboursement des sommes déjà réglés sera fait.

9. Protection des données personnelles

La Maison du Vélo collecte des informations nominatives dans le cadre de l'inscription du Candidat et la vente de ses services. Ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises à des tiers, hors mis les éventuels prestataires sollicités par la Maison du Vélo pour l'exécution, le traitement, la gestion et le paiement des commandes. Des informations nominatives sont par ailleurs collectées uniquement pour être transmises aux organismes habilités qui organisent la délivrance de la certification associée à certaines formations.

Conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, le Candidat dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition sur ses données.

10. Litiges

Les formations et tous les rapports entre la Maison du Vélo, le Candidat et le Financeur de la formation relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de Toulouse.